

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt deux
le 12 décembre 2022
le conseil municipal de la commune de BELAYE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Jacques BAIJOT, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/12/2022

En exercice : Mesdames Corinne DESHAYES, Juliette LAEVENS, Emmanuelle LEROYER, Danielle LESPINASSE, Christelle LEZOURET, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK, François KLERE, Roland PIDOUX., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Présents : Mesdames Corinne DESHAYES, Danielle LESPINASSE, Julie LOYGUES, Isabelle MONTETAGAUD, Messieurs Jacques BAIJOT, Denis JAECK,

Absents excusés : François KLERE procuration à Denis JAECK, Roland PIDOUX procuration à Isabelle MONTETAGAUD, Emmanuelle LEROYER, Christelle LEZOURET

Absents non excusés : Juliette LAEVENS.

Mme Corinne DESHAYES a été élue secrétaire de séance

Objet : Adressage Liste des voies nouvellement nommées

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et place de la commune.

La dénomination des voies communale est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SDAMU, Pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'AUTORISER Monsieur le M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- D'ADOPTER les dénominations suivantes :

Chemin d'Al Tuc	Route de l'Ancienne Bergerie
Chemin du Barry	Route de La Bouygue
Chemin d'Hugoye	Route de la Côte Droite
Chemin de Haute Combe	Route de La Grèze
Chemin du Fournil	Route de la Vallée
Chemin de l'Ancienne Bergerie	Route de Labeille
Chemin de la Combe de Leygue	Route de Lalande
Chemin de Labarthe	Route de Lalaurie
Chemin de la Forge	Route de Laromiguière
Chemin de Patraque	Route de Lascapernades
Chemin de Vignasse de Caviolle	Route de Latour
Chemin des Castagnals	Route de Lavergne
Chemin des Minotiers	Route de Manisserre
Chemin des Places	Route de Marliac
Chemin du Bioulé	Route de Monville
Chemin du Château de Lalande	Route de Pech d'eau
Chemin du Playssou	Route de Pech Garrel
Chemin du Tuquelet	Route de Rouziès

AR Prefecture

Impasse Bellegarde
Impasse du Jourdat
Place de l'Eglise (Latour)
Place du Mercadiel
Route de Bellegarde
Route de Cénac
Route de Charroux
Route de Combe Rantès
Route de Floiras
Route de Jouan

Route du Signal
Route du Lissourgues
Route du Plateau
Route du Rivel
Route du Ségala
Rue Côte Vieille
Rue d'Al Mech
Rue des Châteaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jacques BAIJOT

Certifié exécutoire
Publié ou notifié

